



Grandes cultures

Edition **Poitou-Charentes**

Bulletin disponible sur bsv.na.chambagri.fr et sur le site de la DRAAF draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/Bulletin-de-sante-du-vegetal

Recevez le Bulletin de votre choix **GRATUITEMENT** en cliquant sur [Formulaire d'abonnement au BSV](#)

Consultez les **événements agro-écologiques** près de chez vous !

N°37
21/11/2023



Animateur filières

Céréales à paille / Maïs
Khalid KOUBAÏTI
FREDON Nouvelle-Aquitaine
khalid.koubaiti@fredon-na.fr

Oléagineux
Elodie TOURTON / Terres Inovia
e.tourton@terresinovia.fr

Protéagineux
Agathe PENANT / Terres Inovia
a.penant@terresinovia.fr

Animateurs délégués

Céréales à paille / Maïs
Clément GRAS / ARVALIS
c.gras@arvalis.fr

Directeur de publication

Luc SERVANT
Président de la Chambre Régionale
Nouvelle-Aquitaine
Boulevard des Arcades
87060 LIMOGES Cedex 2
accueil@na.chambagri.fr

Supervision

DRAAF
Service Régional
de l'Alimentation
Nouvelle-Aquitaine
22 Rue des Pénitents Blancs
87000 LIMOGES

Supervision site de Poitiers

**Reproduction intégrale
de ce bulletin autorisée.**

**Reproduction partielle autorisée
avec la mention « extrait du
bulletin de santé du végétal
Nouvelle-Aquitaine Grandes
cultures N°X du JJ/MM/AA »**



Ce qu'il faut retenir

Céréales à paille

- **Stade** : semis en arrêt, les blés semés sont entre 2 feuilles (BBCH 12) et début tallage (BBCH 21).
- **Limace** : activité en progression, surveillez les attaques dès la levée.
- **Pucerons** : infestations faibles, vérifiez leur présence dans des conditions d'observations optimales.
- **Cicadelle** : non observée, maintenir l'observation dès la levée.

Maïs

- **Chrysomèle du maïs** : résultats de la surveillance 2023.

Colza

- **Stade** : 8 feuilles à plus de 10 feuilles.
- **Larves de grosses altises** : présentes, évaluer la population larvaire par un test Berlèse.

Nombre de parcelles	Colza	Blé	Orge
Créées	42	30	11
Observées	18	16	5

Céréales à paille

Le temps pluvieux des précédentes semaines laisse la place à un temps plus calme avec des alternances de passages nuageux et éclaircies. Des faibles pluies et une baisse des températures, notamment les minimales, sont prévues pour cette semaine.

Prévisions selon MétéoFrance pour les stations de :

	MERCREDI 22	JEUDI 23	VENDREDI 24	SAMEDI 25	DIMANCHE 26	LUNDI 27
Poitiers	7° / 10° ▶ 20 km/h	2° / 12° ▲ 15 km/h	9° / 12° ◀ 15 km/h	2° / 8° ▼ 15 km/h	0° / 8° ▶ 15 km/h	3° / 10° ▶ 15 km/h
Niort	9° / 12° ▶ 20 km/h	4° / 13° ▲ 15 km/h	9° / 13° ⌚ 20 km/h	3° / 10° ▼ 15 km/h	1° / 9° ▶ 15 km/h	2° / 11° ▶ 15 km/h
Saintes	8° / 12° ▶ 20 km/h	3° / 12° ▼ 15 km/h	9° / 13° ◀ 15 km/h	3° / 10° ▶ 15 km/h	1° / 9° ▲ 15 km/h	2° / 12° ▲ 15 km/h
Angoulême	8° / 12° ▶ 20 km/h	2° / 11° ▼ 15 km/h	9° / 12° ▲ 15 km/h	1° / 9° ▼ 15 km/h	0° / 9° ▶ 15 km/h	2° / 12° ▶ 15 km/h

L'humidité se maintient et le ressuyage des sols est en cours mais le travail du sol reste impraticable dans de nombreuses situations. Selon le type du sol, les semis de céréales seront reportés jusqu'à ressuyage suffisant permettant une meilleure qualité d'implantation. Certaines précautions doivent être prises en cas de semis tardifs notamment en adaptant votre densité de semis. L'itinéraire technique devra aussi être adapté.



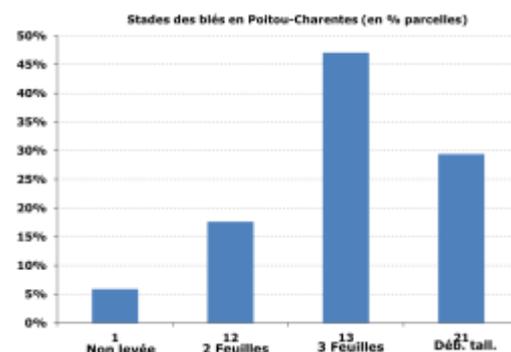
• Stade phénologique et état de la culture

La reprise des semis est envisageable dans les situations qui le permettent.

Les parcelles renseignées dans le réseau sont entre non semées ou non levées (BBCH 0-1) à début de tallage (BBCH 21). La majorité des parcelles semées est entre 2 feuilles (BBCH 12) et début de tallage (BBCH 21).

Hors réseau, les secteurs habituellement précoces comme le sud et sud-est Vienne sont en début de tallage, les autres sont à 2 - 3 feuilles.

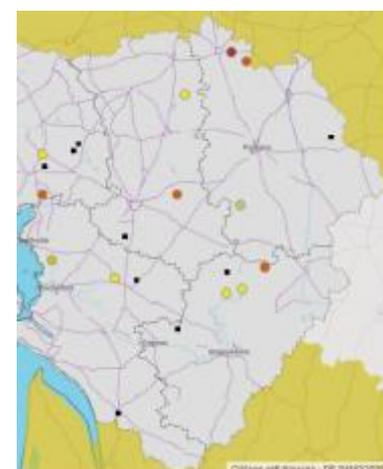
Le suivi de la culture par l'observation régulière dès la levée permettra par la suite d'évaluer le risque limaces et pucerons/cicadelles aux stades les plus sensibles de la culture.



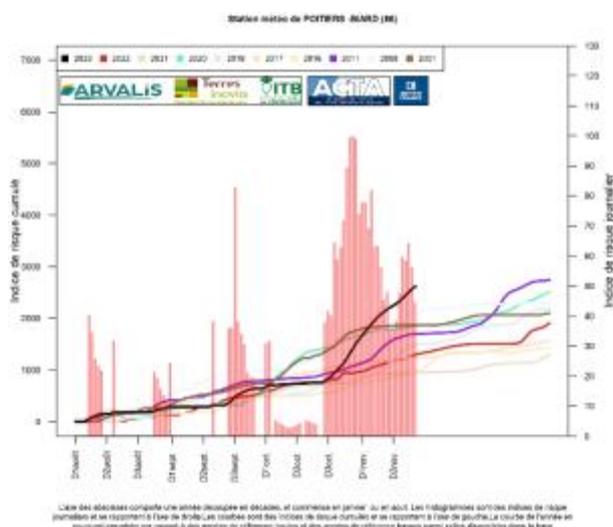
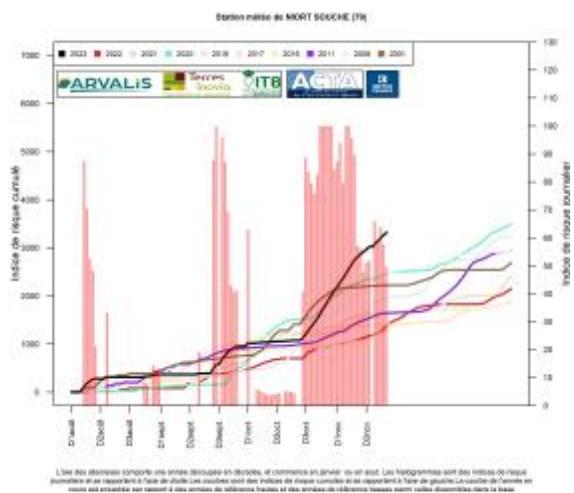
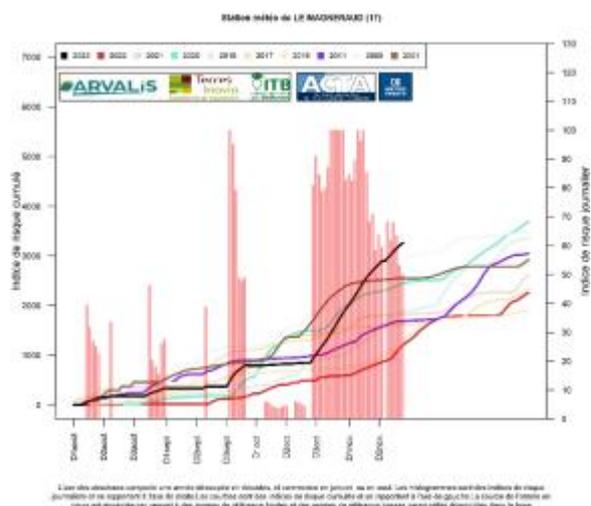
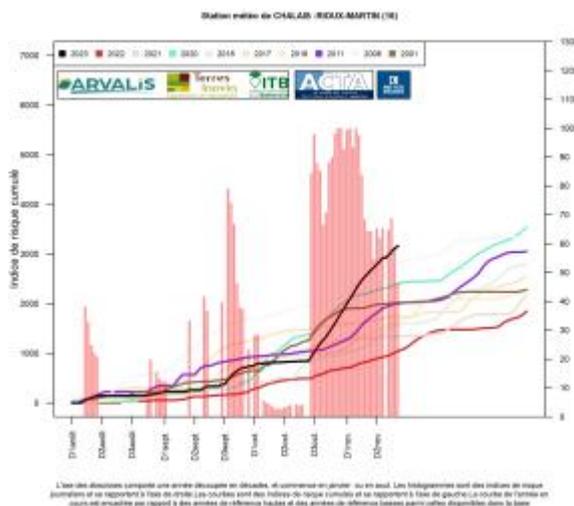
• Limaces

Des attaques de plantes variables de 1 à 20 % sont notées dans 8 des 16 parcelles notées. Certaines parcelles sont en début de tallage.

Les dernières observations réalisées (le 16 novembre) dans le cadre du réseau « CIBLAGE anti-limace » montrent des populations variables selon les sites. Les populations ont atteint un niveau important dans quelques parcelles suivies.



L'indice de risque annuel du modèle climatique «LIMACE», pour les différentes stations météo de Poitou-Charentes, a fortement progressé, il a atteint le niveau de l'année de référence la plus haute (2020) pour les 4 stations météo représentatives de Poitou-Charentes. L'indice de risque journalier, reflétant l'activité des limaces, est à un niveau important pour toutes ces stations.



Période de risque : de la levée à 3 feuilles.

Seuil indicatif de risque : selon les facteurs de risque, les limaces ont besoin d'humidité et d'abris. Les attaques explosives ont lieu en période douce et humide dans des conditions de :

- **Climat :** pluvieux et doux avant le semis et à la levée.
- **Type et travail du sol :** les limaces s'abritent et se déplacent dans les infractuosités du sol. Les sols argileux, motteux, soufflés, leur fournissent des abris ; la conservation de la matière organique en surface (préparation simplifiée) leur est favorable. Dans les sols sableux, les limaces sont rares.
- **Rotation à base de colza, céréales et fourrages :** offrant nourriture et abri en continu, ces situations sont favorables aux limaces ; le colza est le précédent le plus à risque.
- **Interculture :** les repousses, les adventives, une culture intermédiaire, procurent aux limaces humidité et nourriture.

Évaluation du risque :

Les céréales sont encore à des stades sensibles et les conditions favorables à l'activité des limaces (l'humidité et douceur) se maintiennent pour la semaine.

Pour les parcelles n'ayant pas atteint le stade début de tallage, **le risque est modéré à fort selon le niveau de risque parcellaire.**

Au vu des conditions climatiques et de la période de sensibilité des céréales, la vigilance est de mise. Observez vos parcelles, en priorité les parcelles les plus motteuses ou riches en matière organique en surface. Évaluez le risque de vos parcelles avant le semis.

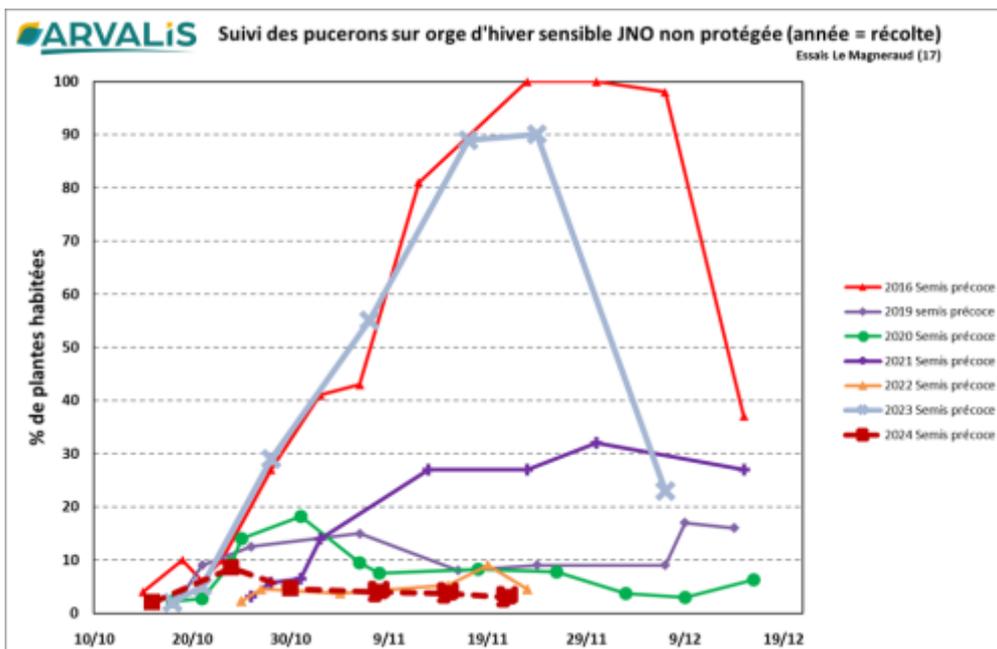
Pour aller plus loin sur l'identification, la reconnaissance des symptômes et mieux comprendre les facteurs de risque et les stratégies de lutte intégrée :

- À consulter : - [Note commune/nationale Limace](#)
- [Réguler les limaces par le travail du sol](#)

• Pucerons d'automne

Les observations réalisées sur les plantes dans le réseau et hors réseau (sur quelques parcelles à 3 feuilles à début de tallage en Sud Vienne), dans des conditions globalement défavorables à la détection des pucerons, n'ont pas permis de révéler une présence très faible dans 4 parcelles. Cependant, s'ils sont supposés être dans les parcelles, puisqu'ils sont capturés sur les quelques pièges mis en place, le taux de plantes avec au moins 1 puceron (critère reconnu) est vraisemblablement faible.

Les observations d'Arvalis dans l'expérimentation pluriannuelle puceron a montré la semaine dernière un niveau d'infestation pour le semis précoce plus faible que celui des années précédentes mais là aussi réalisées dans des conditions difficiles (vent, végétation très humide gênant l'observation).

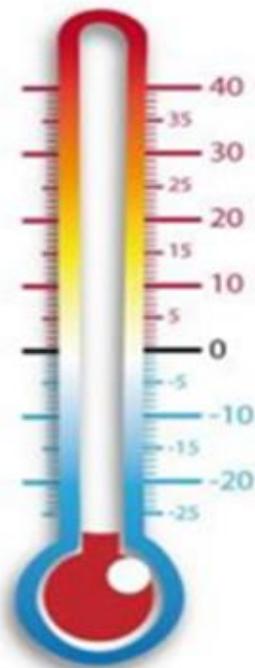


Rappel : la baisse des températures de cette semaine ne suffit pas à éliminer ce ravageur, mais réduira sensiblement son activité. À contrario, une remontée des températures pourrait être favorable au développement des populations.

Durée de vie :
30 à 40 jours à 15 °C
2 mois à 10 °C

En dessous de 3°C, les pucerons ne sont plus actifs mais peuvent survivre

Mort si la température descend en dessous de -5 à -12 °C



Mort à partir de 30 °C

La rapidité de ponte augmente avec la température jusqu'à 25 °C, ensuite elle décroît

A 20°C, 8 jours sont nécessaires aux larves pour atteindre le stade adulte. L'insecte peut encore vivre 15 à 20 jours.

L'activité de vol ne démarre qu'à partir de 12 °C

Des étés tempérés suivis d'automnes doux sont particulièrement favorables aux pucerons d'automne.

Période de risque : dès la levée.

Seuil indicatif du risque : 10 % de plantes ont des pucerons ou lorsque la présence des pucerons est relevée pendant 10 jours consécutifs.

Pour plus d'informations sur les viroses et l'observation des insectes vecteurs, consultez la « [note virose des céréales](#) ».

Évaluation du risque :

Les populations de pucerons sur les céréales sont en général très faibles et les conditions climatiques annoncées sont peu favorables à un développement rapide des populations.

Sur les parcelles avec des variétés tolérantes JNO (notamment pour l'orge) ou celles dont la gestion des pucerons a été effectuée dans les deux dernières semaines, **le risque puceron est faible**.

Le risque est plus important pour les parcelles de semis précoce non protégées où la présence de pucerons est faible mais prolongée.

Les températures annoncées réduiraient légèrement l'activité des pucerons sans écarter le risque d'une prochaine infestation. Le retour à des températures plus douces sera favorable à leur développement, c'est pourquoi il est important de continuer à les observer soigneusement sur les plants de céréales à un moment propice (vers midi, avec une bonne luminosité) pour permettre une bonne évaluation du risque puceron avant la prise de toute décision de protection.

Il conviendra d'être toujours attentif dès la levée des céréales et de déterminer le pourcentage de plantes porteuses d'au moins un puceron sur plusieurs emplacements de votre parcelle.

Rappel de quelques éléments pour essayer de limiter les risques viroses occasionnés par les pucerons et cicadelles :

- ✓ Ne pas semer trop tôt permet entre autres de réduire le temps d'exposition des jeunes plants aux ravageurs d'automne vecteurs de virus.
- ✓ Privilégier de semer une variété d'orge **tolérante** à la maladie virale de la JNO (Jaunisse Nanisante de l'Orge) – Liste non exhaustive :

Orge 2 rangs : IDILIC ; SPAZIO.

Orge 6 rangs : AMISTAR ; COCCINEL ; HIRONDELLA ; KWS BORRELLY ; KWS FILANTE ; KWS JAGUAR ; KWS JOYAU ; LG ZEBRA ; LG ZODIAC ; MARGAUX ; RAFAELA ; SENSATION.

- ✓ Observer les parcelles très régulièrement par temps clair et sec. Faire des comptages de présence de ravageurs et poser des pièges chromatiques jaunes notamment pour la cicadelle.

Attention résistance



Au Royaume-Uni, des cas de résistance du puceron *Sitobion avenae* à des substances actives de la famille des Pyréthriinoïdes ont été détectés récemment. Pour le moment, 1 cas a été signalé en France, ainsi des précautions sont à prendre concernant l'emploi de cette famille chimique : anticiper le risque pucerons par des méthodes prophylactiques, ne traiter qu'en cas de risque avéré (observations/raisonnement à la parcelle), varier les spécialités/formulations.

• Cicadelles des céréales

Aucune observation dans les pièges depuis celle de début novembre en Charente-Maritime (*Psammotettix alienus*), mais à des niveaux très faibles, cette cicadelle est responsable de la virose : la maladie des pieds chétifs.

La contamination des céréales se fait dès les premières feuilles à l'automne, mais les symptômes ne sont visibles qu'à partir de la montaison. Le blé est la céréale la plus sensible à cette virose.

Les levées précoces (début octobre) et les parcelles bien abritées sont les plus exposées car les conditions douces favorisent les pullulations (T > 15°C).

Reconnaitre la cicadelle vectrice de la maladie des pieds chétifs : les différents critères observables
(Source O. PILLON, SRAL DRAFF Champagne-Ardenne, 2012)



La présence de cet organisme peut être appréciée par piégeage sur plaque engluée jaune (photo ci-dessus). À partir de 30 captures hebdomadaires, de levée (BBCH 09) à 3 feuilles (BBCH 13), on considère que le risque de contagion est réel.

Période de risque : de la levée à 3 feuilles.

Seuil indicatif du risque : 30 captures par semaine par piège jaune englué.

Évaluation du risque :

Les conditions climatiques de ces dernières semaines (pluvieuses) ne sont pas favorables au vol pour l'infestation des parcelles de céréales, le risque est généralement faible, mais il convient de surveiller prioritairement les parcelles levées des secteurs habituellement concernés par des attaques de cicadelles.

Pour plus d'informations sur les viroses et l'observation des insectes vecteurs, consultez la « [note virose des céréales](#) ».

• Chrysomèle du maïs (*Diabrotica Virgifera Virgifera*)

Ce nouveau ravageur est en cours d'installation dans les parcelles de maïs en Poitou-Charentes. Les dégâts sont causés par les larves qui s'alimentent à partir des racines de maïs affaiblissant ainsi l'alimentation et la fixation de la plante. Dans les 1^{ères} zones contaminées en France (Alsace et Rhône-Alpes), les dégâts commencent à s'exprimer.

La surveillance de ce ravageur est habituellement réalisée dans le cadre du réseau d'Epidémiosurveillance (du BSV avec le soutien financier du SEMAE). Mais depuis sa détection en Charente en 2017, cette surveillance a été consolidée dès 2018 par la mise en place d'un plan d'action renforcé, initié par la FREDON OVS du végétal, grâce au soutien financier de la Région Nouvelle-Aquitaine.

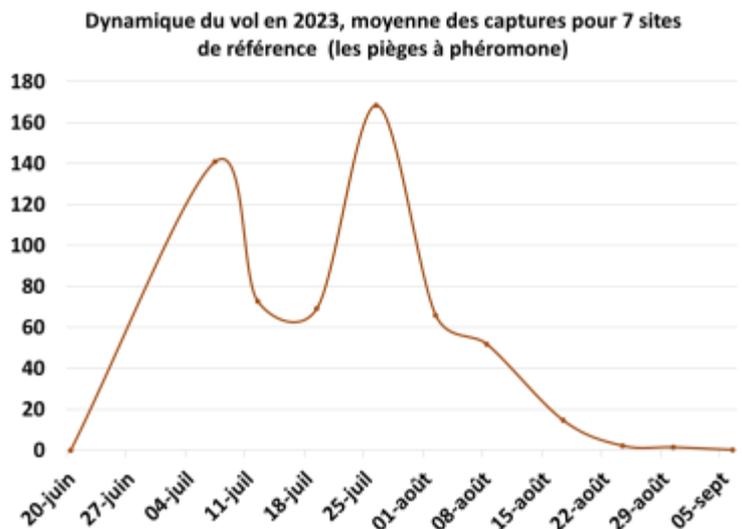
Les résultats des surveillances des années précédentes montrent une progression rapide des populations et du nombre de sites contaminés. Ce constat a conduit à prioriser dans notre analyse de risque les zones maïs les plus spécialisées dans cette culture (marais, bords de rivières...). Dans ces zones, en cas d'infestation, la mise en place de la lutte est très contraignante et coûteuse. Leur surveillance et celle de leurs abords sont nécessaires pour les préserver.



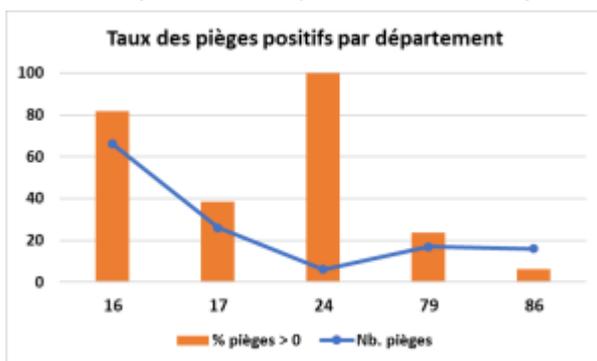
Lors de cette campagne, un réseau de surveillance est déployé à partir de mi-juin. Il est valorisé pour 133 sites répartis sur 105 communes sur les départements 16, 17, 79, 86 et le nord-ouest du 24. Cette surveillance est coordonnée par la FREDON-NA et elle est réalisée grâce à la participation technique de nombreux agriculteurs et techniciens (coopératives, négoce, chambres d'agriculture et semenciers).

Merci aux observateurs de ce réseau.

Les résultats de cette surveillance montrent un vol qui s'étale de fin juin à mi-août avec des captures aussi précoces et plus abondantes qu'en 2022. La présence de ce ravageur est toujours avérée dans les zones où il a été détecté significativement et sans mise en place de la lutte. Dans ces situations, les populations ont fortement augmenté. Comparé à 2022 et notamment à 2021, le niveau d'infestation est en forte progression dans les parcelles de référence (suivies sur plusieurs années).



Nous enregistrons, un total des captures dans le réseau (tous sites confondus) de 16 980 individus contre 5 017, 2 135 et 1 737 individus respectivement en 2022, 2021 et 2020.



55 des 105 communes suivies ont au moins 1 piège positif, contre 49 et 30 respectivement en 2022 et 2021, ils se répartissent sur :

- 35 communes en Charente : dans ce département et depuis 2018, la chrysomèle a été détectée au moins une année, dans 41 communes (certaines ont été abandonnées par manque d'observateurs volontaires).

Communes déjà positives		Positives en 2022	Positives en 2023
BALZAC	POULLIGNAC	AN AIS	JUILLE
CHADURIE	ROULLET-SAINT-ESTEPHE	BAIGNES-SAINTE-RADEGONDE	MOUTON
CHAMPNIERS	SAINTE-SOULINE	BARRET	PERIGNAC
CHATEAUNEUF-SUR-CHARENTE	SALLES-LAVALETTE	CHENON	SAINT-FRONT
LA COURONNE	SIREUIL	COTEAUX-DU-BLANZACAIS	SAINT-LAURENT-DES-COMBES
MAGNAC-LAVALETTE-VILLARS	TORSAC	LES GOURS	SAINT-SATURNIN
MERPINS	TROIS-PALIS	LUXE	VOUIL-ET-GIGET
MONTIGNAC-CHARENTE	VAL DES VIGNES	RONSENAC	VOUHARTE
MONTMOREAU	VARS	SAINT-FELIX	
MOUTHIERS-SUR-BOEME	VIGNOLLES	XAMBES	
ORADOUR	VINDELLE		
	VOULGEZAC		

- 17 communes en Charente-Maritime : composées de 6 nouvelles communes (BRIVES-SUR-CHARENTE, MONTILS, NUAILLE-SUR-BOUTONNE, SAINT-GENIS-DE-SAINTONGE, VANZAC et VERGNE) qui se rajoute à celles identifiées en 2022 (BOIS, CHAMPAGNOLLES, ROUFFIGNAC, SAINT-GEORGES-DES-AGOUTS, SAINT-GERMAIN-DE-LUSIGNAN, SAINT-SORLIN-DE-CONAC) et 2 communes déjà infestées (SAINT-SIGISMOND-DE-CLERMONT, SALIGNAC-SUR-CHARENTE).
- 5 communes en nord-ouest Dordogne (limite Charente), 3 nouvelles (CHERVAL, LA TOUR-BLANCHE-CERCLES, LUSIGNA) en plus des anciennes de 2021 (LA CHAPELLE-GRESIGNAC, NANTEUIL-AURIA-DE-BOURZAC, SAINT-MARTIAL-VIVEYROL).
- 4 communes en Deux-Sèvres, dont 3 nouvelles, avec une à 2 captures (MARIGNY, PERIGNE, MAUZE-SUR-LE-MIGNON) qui se rajoute à celle de 2022 à Loubillé et 2 à Rom. En revanche la capture relevée en 2021 sur la commune de Lezay et 2022 sur Rom n'ont pas été confirmés.
- En Vienne 1 individu est capturé dans une parcelle à JAUNAY-MARIGNY.

Le cumul par piège est très variable selon la zone géographique et l'historique de la parcelle. Dans les nouveaux sites, les captures sont généralement très faibles (de 1 à 10) et assez comparables à certaines situations où la lutte a été pratiquée (rotation essentiellement). En revanche, dans les parcelles infestées depuis 2018 nous atteignons un maximum de 4 182 chrysomèles (contre 935, 132 et 446 respectivement en 2022, 2021 et 2020).

Le vol est très précoce et les intensités des captures sont plus fortes qu'attendues, en période de pic de vol les chrysomèles sont maintenant repérables visuellement dans les parcelles les plus infestées (comme pour les ravageurs habituels de nos cultures). Par ailleurs, le piégeage dans les parcelles maïs où la lutte agronomique a été pratiquée en 2020 ou 2021 les populations capturées en 2023 sont très faibles (ou absentes).

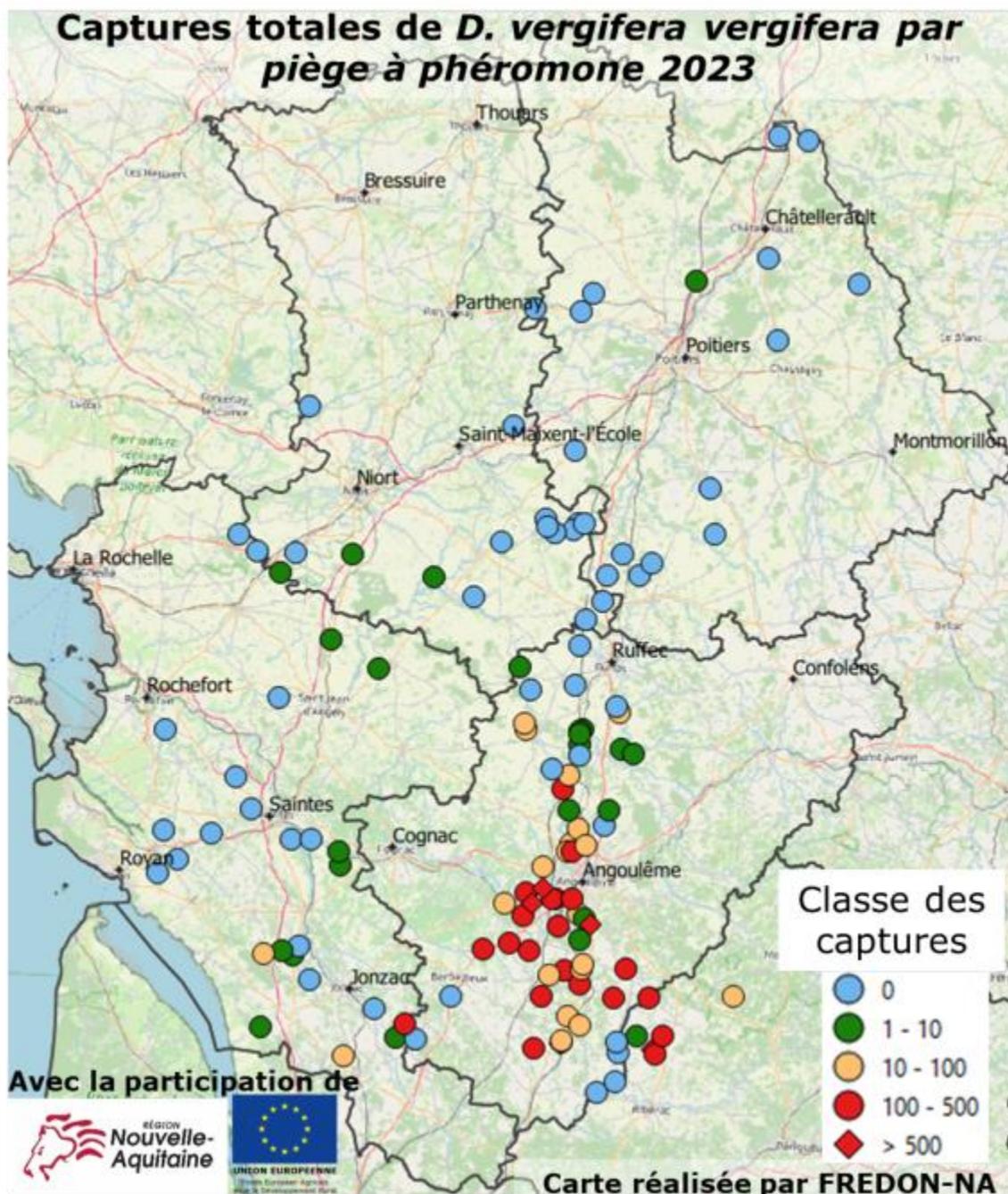
Ce ravageur est désormais implanté dans les départements de Charente et de Charente-Maritime ainsi qu'en Dordogne (en limite de Charente). Sa capacité d'adaptation à nos conditions pédo-climatiques semble favorable à l'infestation de nouvelles parcelles notamment dans les zones contaminées. Une menace d'installation de ce ravageur est en cours dans les Deux-Sèvres si la lutte préventive n'est pas mise en place. En revanche, la suspicion de début d'infestation du département de la Vienne mérite d'être confirmée la prochaine campagne.

A l'heure actuelle, les captures enregistrées, dans les zones contaminées depuis 2018, ont atteint des niveaux importants susceptibles d'entraîner des dégâts en cas de conditions favorables au ravageur. Pour ces situations, la mise en place de lutte agronomique est nécessaire. La caractérisation du risque et la mise en place de mesures préventives pour toutes les parcelles de maïs en cours d'infestation permettront de freiner le développement des populations et la progression de ce ravageur sur le territoire.

Afin de freiner le développement de ce ravageur émergent dans les secteurs charentais notamment sa progression, et donc de retarder sa nuisibilité, il est recommandé en année n+1 de sa détection de mettre en place une autre culture que le maïs dans la parcelle concernée ainsi que dans les parcelles contiguës cultivées en maïs l'année n. Une surveillance des parcelles voisines en n+1 est nécessaire.

Ces mesures seront d'autant plus efficaces qu'elles seront suivies à l'échelle d'un territoire.

Même si, pour le moment, les niveaux de population sont bien en-dessous du risque de nuisibilité pour la culture (excepté pour les parcelles fortement infestées), sa prolifération peut constituer à terme une menace pour la culture du maïs. Il est nécessaire de bien caractériser sa présence et son développement, afin d'adapter année après année les recommandations techniques permettant de freiner son développement, et donc retarder l'apparition de sa nuisibilité. C'est pourquoi **la surveillance reste un des piliers principaux pour les actions de lutte, et la rotation le moyen le plus efficace et le plus adapté pour contenir le niveau de population à des niveaux n'entraînant pas de perte économique dans les situations comme celle de la Charente.**



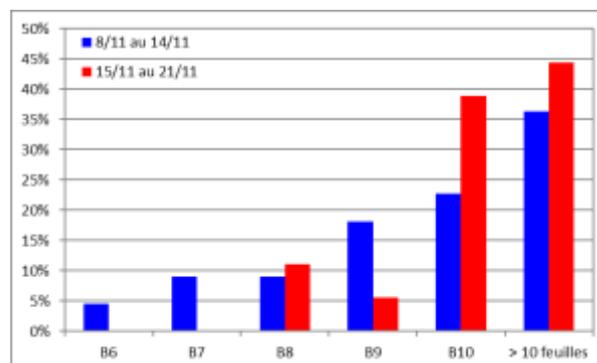
Colza

• Stade phénologique et état de la culture

Les stades des colzas observés s'échelonnent de 8 feuilles à plus de 10 feuilles. A l'image de la plaine, ces colzas sont aptes à passer l'hiver. Des élongations sont enregistrées même en petites terres. Quid des excès d'eau subis ces 4 dernières semaines, pour le moment les colzas montrent peu de signes de souffrance (fréquence de rougissement faible au regard des hectares noyés). Le pivot dans l'eau n'est jamais opportun : quel état des racines secondaires (nécrose, survie), quelle évolution des tissus du pivot ? Ces dégradations racinaires se feront probablement ressentir à la reprise de végétation, puis à montaison, plus ou moins sévèrement selon les épisodes de sécheresses printanières.



Carte des parcelles de colza observées du 15 au 21 novembre 2023 (Terres Inovia)



Evolution des stades du colza en % de parcelles (Terres Inovia)

• Larves de grosses altises (altises d'hiver)

Les toutes premières grosses altises adultes sont capturées à la mi-septembre. Le vol s'est réellement déclenché les **25 et 26 septembre** sur le Poitou-Charentes. **L'activité s'est généralisée dans les jours suivants.** Ce choix de dates est arbitraire, à chacun de regarder la station météo la plus proche et la date où l'activité des insectes était intense dans son colza.

Modélisation des dates d'apparition des stades larvaires

L'utilisation du modèle de développement larvaire permet d'estimer l'apparition des larves de grosses altises dans les pétioles, pour positionner au mieux les observations. A partir des données météorologiques, pour une date donnée de début du vol, il est possible de définir le cycle larvaire.

Calculs réalisés avec les dernières **données disponibles au 27/11/23 (en vert)** ensuite utilisation des valeurs moyennes (20 ans)

	Date début activité	Ponte	Ecllosion L1	Mue L2	Mue L3
Niort Souché (79)	20-sept.	24-sept.	6-oct.	10-oct.	15-oct.
	25-sept.	28-sept.	10-oct.	14-oct.	20-oct.
	30-sept.	2-oct.	17-oct.	22-oct.	29-oct.
	5-oct.	8-oct.	25-oct.	1-nov.	12-nov.
	10-oct.	13-oct.	1-nov.	13-nov.	21-nov.
Poitiers Biard (86)	20-sept.	24-sept.	7-oct.	11-oct.	16-oct.
	25-sept.	28-sept.	11-oct.	15-oct.	21-oct.
	30-sept.	2-oct.	17-oct.	23-oct.	31-oct.
	5-oct.	9-oct.	25-oct.	3-nov.	15-nov.
	10-oct.	13-oct.	4-nov.	15-nov.	16-déc.

La couronne Angoulême (16)	Date début activité	Ponte	Eclosion L1	Mue L2	Mue L3
	20-sept.	23-sept.	6-oct.	10-oct.	15-oct.
	25-sept.	28-sept.	10-oct.	15-oct.	20-oct.
	30-sept.	2-oct.	17-oct.	22-oct.	29-oct.
	5-oct.	9-oct.	25-oct.	1-nov.	11-nov.
	10-oct.	13-oct.	31-oct.	10-nov.	19-nov.

Saintes (17)	Date début activité	Ponte	Eclosion L1	Mue L2	Mue L3
	20-sept.	23-sept.	5-oct.	9-oct.	13-oct.
	25-sept.	28-sept.	9-oct.	13-oct.	19-oct.
	30-sept.	2-oct.	15-oct.	20-oct.	27-oct.
	5-oct.	8-oct.	23-oct.	30-oct.	7-nov.
	10-oct.	13-oct.	30-oct.	8-nov.	16-nov.

D'après le modèle, avec des pontes de grosses altises fin septembre-début octobre, nous devrions observer des larves à tous les stades à ce jour dans les pétioles. Petit bémol, le modèle prend uniquement en compte la température. Comme il a fait chaud cet automne, le cycle est accéléré. Cependant la sécheresse et l'excès d'eau jouent aussi un rôle sur la reproduction et pourraient expliquer les résultats Berlèse.

Rappel : Les larves après éclosion (L1) rejoignent les pétioles des plantes à partir du sol. Il est possible dans un premier temps d'observer la présence de la perforation leur permettant de pénétrer dans la plante. Ensuite, les différents stades larvaires (L2-L3) sont observables dans les pétioles. Les larves âgées (stade larvaire L3) sont les plus à risque car les meilleures candidates à la migration vers le cœur.

Résultats des Berlèses

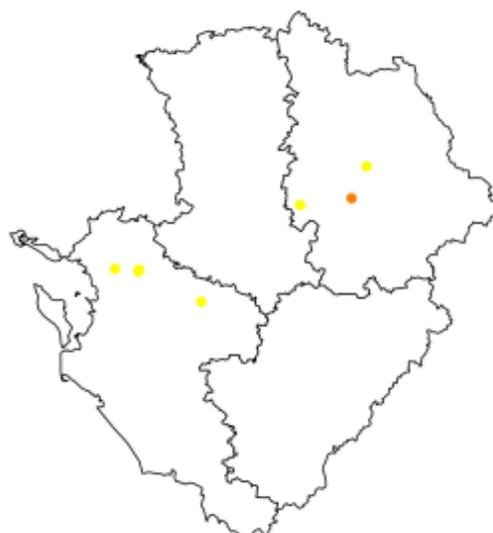
Les résultats de 7 Berlèses sont disponibles pour ce BSV, tous les colzas mesurés ont des larves de grosses altises :

- 6 parcelles avec une population larvaire inférieure au seuil indicatif de risque
- 1 parcelle avec 3 larves par plante.

En cohérence avec les simulations du tableau ci-dessus, les larves sont observées dans les tests Berlèses en Poitou-Charentes. L'infestation est faible pour le moment : il faut poursuivre la surveillance.

[Consultez le protocole Berlèse.](#)

Période de risque : depuis le stade rosette jusqu'au décolllement du bourgeon terminal.



Carte des intensités d'infestation de larves de grosses altises – méthode Berlèse – du 15 au 21 novembre 2023

- Point vert** absence de larves
- Point jaune** < 3 larves/plante
- 3 ≤ **Point orange** < 5 larves/plante
- Point rouge** ≥ 5 larves/plante (Terres Inovia)

Seuil indicatif de risque :

- Par la méthode Berlèse (la plus fiable) : à partir de 3 larves par plante.
- Par dissection : 7 pieds sur 10 avec au moins une galerie. Attention : les galeries peuvent être creusées par d'autres larves (mineuses).

Évaluation du risque :

Le risque est **faible à modéré** pour l'instant, **il faut évaluer la population larvaire présente.**

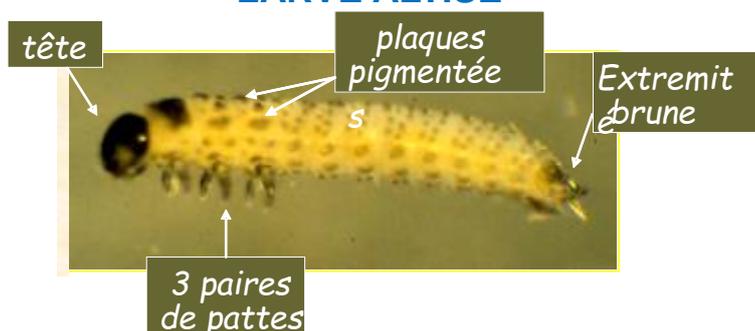
Tutoriel : Comment faire un Berlèse ?



Pour estimer plus précisément le risque, [consultez l'outil en ligne](#) :

Reconnaissance Larve d'altise d'hiver

LARVE ALTISE



NE PAS CONFONDRE



Selon leur stade de développement, les larves, de forme allongée, mesurent de 1,5 à 8 mm et sont de couleur translucide à blanchâtre. Elles sont caractérisées par 3 paires de pattes thoraciques, une tête brun foncé bien développée, et une plaque pigmentée brun foncé à l'extrémité postérieure.

Elle possède donc deux extrémités brunes.

Les 3 paires de pattes thoraciques et les deux extrémités brunes sont caractéristiques de la larve d'altise.

Le reste du corps est également orné de petites plaques pigmentées disposées régulièrement.

Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Nouvelle-Aquitaine Grandes cultures / Edition Poitou-Charentes sont les suivantes : AGRICULTEUR, CA 17-79, CA 86, CEA LOULAY, COOP MANSLE-AUNAC, COOP SEVRE ET BELLE, ETS LAMY-BIENAIME, FREDON-NA, Lycée Xavier Bernard, NEOLIS, OCEALIA, SOUFFLET AGRICULTURE, TERRE ATLANTIQUE, TERRES INOVIA

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre régionale d'agriculture Nouvelle-Aquitaine dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).

" Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture et le Ministère de l'Ecologie, avec l'appui financier de l'Office Français de la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto ".